



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant délibéré : 7

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Mme Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-20 : Subvention Association des ACPG

Monsieur Jean-Louis MICHALOWICZ, élu intéressé, sort de la salle

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'Association des A.C.P.G. prendra en charge l'organisation musicale du repas des aînés en date du dimanche 17 mars 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention de 630 € à l'Association des A.C.P.G. pour l'organisation de cette animation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

► Valider le versement d'une subvention de 630 € à l'Association des A.C.P.G. pour l'organisation musicale du repas des aînés en date du dimanche 17 mars 2024.

Fait à MOURMELON LE PETIT 29 FEVRIER 2024

Le Maire
René MAIZIERES

Envoyé en préfecture le

29/02/2024 Reçu en préfecture le

29/02/2024 Publié le

ID : 051-215103623-20240229-2024_20-DE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 29 février 2024
Et de la publication, le 29 février 2024
Le Maire
René MAIZIERES

